

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC

Concertation sur le projet EOLE :
Infrastructures pour le
développement de l'éolien en mer
de grande puissance sur le port de
Saint-Nazaire



**LES FICHES
DE SYNTHÈSE
DE LA CNDP**



Les fiches de synthèse de la CNDP

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC CONCERTATION SUR LE PROJET EOLE

Le projet Éole à Saint-Nazaire consiste en une plateforme d'assemblage pour les éoliennes posées et flottantes. Elle est destinée au déploiement des futurs parcs éoliens en mer de la façade atlantique. Située à Saint-Nazaire, sur le site industrialo-portuaire qui a vu naître le parc éolien de Saint-Nazaire, elle sera principalement composée d'un quai de 780 mètres, de dispositifs de stockage des composants à terre et sur le plan d'eau, et d'un ponton dédié aux navires de service.

Toutefois, l'utilisation de la plateforme n'est pas seulement liée au déploiement de l'activité éolienne en Mer. Elle intègre la possibilité de répondre aux besoins des différents acteurs du port maritime de Saint-Nazaire permettant l'acheminement et le stockage de colis lourds, l'accostage de bâtiments de taille XXL.

La concertation préalable sur le projet Eole s'est déroulée du 23 septembre au 23 novembre 2024.

Au-delà des modalités traditionnelles que sont les réunions publiques et les ateliers participatifs, le maître d'ouvrage a, à l'initiative des garants, mis en place une exposition permanente du projet de quai, puis organisé un webinar qui a été vu non seulement en direct mais que le public pouvait regarder en replay. Il a aussi organisé une croisière en haute mer pour que les participants, puissent se rendre compte de ce que pouvait être un champ éolien achevé. Cette croisière fut l'occasion pour un public différent de participer, à savoir les enfants et les adolescents.

LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION

Durant la concertation, il y eut assez peu de débat sur l'opportunité du projet car le projet est porté par les acteurs économiques, et les

citoyens qui voient ce projet industriel comme un vecteur de déploiement de l'emploi et un projet de développement du territoire. Il faut souligner que l'utilité de l'ouvrage (quai et espaces de stockage) ont été questionnées sur leur sens : faut-il équiper la France et la façade Namo en particulier avec le mode de production d'énergie que représente l'éolien en mer. ?

Le quai a aussi été perçu comme un ouvrage indispensable au port pour d'autres usages que l'éolien.

Le débat a été riche sur beaucoup d'aspects (mise en œuvre, exploitation, mutualisation des filières logistiques, et bien sûr sur les aspects économiques, environnementaux).

Les contributions et les avis ont porté sur :

- La pérennité de la filière éolienne et l'utilité des ouvrages au-delà de 2050 avec des débats et très documentés.
- Les impacts que le projet (en phase construction et en phase exploitation) pourrait générer sur la vie quotidienne des habitants, des travailleurs et des touristes de l'estuaire (bruit, accès, travaux, lors de la construction des ouvrages, qualité de l'air et maintien de la qualité de l'eau, cohabitation des usages comme la pêche et la plaisance).
- L'insertion du projet XXL et hors norme dans le paysage fluvial mouvant (flotteurs, nombre des éoliennes en stockage à quai, co-visibilités nouvelles et impactantes dans l'estuaire notamment de St Brévin).
- La question de l'équilibre des milieux et des paysages est posée (impacts du dragage et des sédiments, influence des courants sur le trait de côtes et l'ensablement de St Brévin).

La fabrication des ouvrages et leurs modes constructifs ont aussi soulevés beaucoup de

questions, le manque de données nécessaires pour s'acculturer en amont et pouvoir ainsi faire des choix a été pointé du doigt, ce qui laisse augurer un besoin d'accompagner le déploiement de l'information au fur à mesure du développement des études. À noter que la maîtrise d'œuvre a été choisie pendant la concertation et a été présente pour entendre les questions pendant les réunions de concertation.

Dans ce projet, sont interrogés tous les piliers du développement durable soulevés par le public :

- Le pilier économique (emplois, pérennité des filières) ;
- Le pilier social (cohabitation des usages, des emplois pour qui ?) ;
- Le pilier environnemental (l'impact des travaux et des installations et de leurs mouvements sur

les différents milieux – la faune et la flore, et le milieu humain (concernant le bruit)

- Les ressources (énergie utilisée pour la construction et l'exploitation du quai, bilans carbone construction et exploitation sont demandés)
- Les finances publiques et privées et l'équilibre financier du projet y compris son retour sur investissement
- Son positionnement dans une logique de mutualisation
- Son apport dans une logique de décarbonation et les exigences du Port dans sa mise à disposition des différents clients (les chantiers, les énergéticiens et gestionnaires des parcs éoliens)

2. LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS À L'ISSUE DE LA CONCERTATION



Sont présentées ci-dessous les principales demandes de précisions formulées par le public, que le garant et la garante ont repris dans leur bilan de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe du bilan des garants.

Les précisions concernent :

- Le lien que le projet entretient avec le développement de la filière éolienne et une demande d'information actualisée sur ses objectifs en matière d'éolien en mer
- Des explications sur la dépendance actuelle du port aux énergies fossiles et demain aux énergies renouvelables

Tableau des demandes de précisions

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

La phase construction et ses incidences :

- Les techniques proposées pour la construction du quai ainsi que des points d'ancrage des flotteurs
- Les coûts des travaux et de maintenance, leur financement et les opérations préparatoires : retour sur investissement – choix de financement du projet-rapport coût/durabilité de l'installation – coût induit par les opérations de dragages,
- Les enjeux de la salinité sur la durabilité des ouvrages.
- La durée du chantier
- Le plan de circulation pendant le chantier avec reports modaux s'il en est prévu.
- Le bilan carbone du chantier
- Le partage du plan d'eau entre pêcheurs, plaisanciers et chantiers.

Les retombées économiques du projet :

- L'emploi futur généré pour la construction des ouvrages et par l'exploitation

La phase exploitation :

- Les usages du plan d'eau pour les usagers de la mer, pêche, plaisance, commerce pendant les phases construction et exploitation ;
- L'organisation du travail : l'utilisation des grues, l'amplitude horaire de travail
- Le bilan carbone de l'exploitation du quai
- La manière dont les éoliennes sont transportées en haute mer à partir du port

Les impacts possibles sur l'environnement physique et humain :

· Les mesures envisagées pour :

La phase dragage et la gestion des sédiments

La réduction des nuisances – bruits – trafics routiers et maritimes – pendant la phase travaux

L'évolution de la pollution de l'air et de l'eau à partir d'une base "ZERO" de mesures sur tous ces indicateurs environnementaux avant le début des travaux

L'incidence des ombres portées des éoliennes, flotteurs et grue.

L'insertion dans l'environnement :

· Des photomontages à partir de points de vue différents indiqués par les participants de la concertation des éoliennes assemblées et stockées